

Voici donc le rappel de quelques attitudes fondamentales :

1. Peuvent communier les personnes qui remplissent les conditions requises par l'Église catholique. Ainsi, le Catéchisme de l'Église Catholique (n° 1355) cite les propos de saint Justin de Rome (2e siècle) : « Personne ne peut prendre part à l'Eucharistie s'il ne croit pas à la vérité de ce qu'on enseigne chez nous, s'il n'a pas reçu le bain pour la rémission des péchés et la nouvelle naissance et s'il ne vit selon les principes du Christ. » Il précise : « Celui qui veut recevoir le Christ dans la communion eucharistique doit se trouver en état de grâce. Si quelqu'un a conscience d'avoir péché mortellement, il ne doit pas accéder à l'Eucharistie sans avoir reçu préalablement l'absolution dans le sacrement de Pénitence. »

2. Chacun a la possibilité de recevoir la communion dans les mains ou dans la bouche. « Lorsque les fidèles communient debout, il est recommandé qu'avant de recevoir le Sacrement, ils fassent le geste de respect qui lui est dû. » En tout état de cause, personne ne « prend » l'hostie : il convient que le geste choisi exprime l'accueil du Don de Dieu. Saint Cyrille de Jérusalem (3e siècle) préconisait : « Reçois le Corps du Christ, disant : "Amen ! ". Avec soin alors, sanctifie tes yeux par ce saint Corps. (...) Si l'on t'avait donné des paillettes d'or, ne les retiendrais-tu pas avec le plus grand soin ? » De son côté saint Augustin (4e siècle) dit : « Tu entends "Le Corps du Christ", et tu réponds "Amen ! ". Sois membre du Corps du Christ, afin que ton "Amen ! " soit vrai. »

3. Il est clair que personne, sous aucun prétexte, n'emporte une parcelle d'hostie consacrée. « Il faut veiller attentivement à ce que l'hostie soit consommée aussitôt par le communiant devant le ministre, pour que personne ne s'éloigne avec les espèces eucharistiques dans la main. » Communier au corps du Christ ne peut se faire que dans le plus grand respect et il faut communier devant le ministre chargé de porter aux fidèles le pain de vie. Il est absolument interdit d'emporter une hostie consacrée. C'est un acte très grave commis par des personnes ayant des problèmes psychiques ou liées à des mouvements sataniques. Si un fidèle est témoin de cet acte, son devoir est d'avertir immédiatement le ministre et celui-ci ira voir la personne en cause et ramènera la sainte hostie. L'eucharistie est un trésor infiniment précieux confié par le Seigneur à l'Église et nous sommes tous, en tant que baptisés, responsables des bonnes conditions de la communion. « Après la communion, le silence permet la louange et la prière intérieure.

4. Lorsque l'on juge utile que des enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion s'avancent dans la procession, c'est seulement au prêtre qu'il convient de les bénir. Chaque parent a la faculté de bénir ses enfants, il n'est pas utile de les faire bénir pendant la messe par un autre laïc. En dehors de la messe, un culte doit être rendu au Saint Sacrement : cela va de la pratique de l'adoration eucharistique à la genuflexion devant le tabernacle. **Père Philippe Hénaff**

Cathédrale de SAINT DENIS

Bulletin paroissial



Dimanche 03 Novembre 2019

31^{ème} Semaine du Temps Ordinaire
Année C

Zachée rencontre Jésus à Jéricho.

Comment est-il devenu juste, ce publicain dont le nom signifie le pur ? S'il a eu le courage de réparer le torts qu'il avait causés, s'il est devenu généreux envers les pauvres, c'est parce qu'il a été touché par l'amour débordant du Christ. Comme Zachée, goûtons à la joie d'être aimé par Jésus. Il veut notre bonheur.

Textes de la Parole de Dieu

1^{ère} Lecture du livre de la sagesse (Sg 11, 22 – 12, 2)

« Tu as pitié de tous les hommes, parce que tu aimes tout ce qui existe »

2^{ème} Lecture de la deuxième lettre de saint Paul apôtre aux Thessaloniens (2 Th 1, 11 – 2, 2)

« Le nom de notre Seigneur Jésus sera glorifié en vous, et vous en lui »

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc (Lc 19, 1-10)

« Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu »



Paroisse de la Cathédrale

22 avenue de la Victoire
97400 Saint-Denis

Secrétariat : **02 62 21 00 81**

Curé : **06 92 711 710**

Mariages : **06 92 81 79 21**

Salle Don Bosco : **06 93 82 45 65**

Courriel : paroisse@lacathedrale.re

Site Internet : www.lacathedrale.re

Facebook : www.facebook.com/cathedrale974

Horaires du secrétariat :

Du mardi au vendredi

Matin de 8h à 11h45

Après-midi de 14h à 17h

Samedi matin de 8h à 12h

-----†-----†-----

Baptêmes : Les 1^{er} et 3^{ème} dimanche après la messe. Renseignements au secrétariat.

Confessions : avant les messes de semaine

La paroisse a besoin de vous !

Venez donc vous mettre à son service

(catéchisme, permanences, accueil, chorales, liturgie, célébrations, nettoyages, etc.).

Contact : frère Benoît-Joseph 0692 711 710 ou le secrétariat.

Temps de prière :

Adoration du Saint Sacrement :

Le mercredi après la messe de 12h10 -17h30.

Avec chapelet animé par la Légion de Marie vers 16h30.

Laudes : du mardi à samedi à 6h30 à la cathédrale et dimanche : 7h00

Vêpres : du mardi à jeudi à 19h15 à la chapelle (dans le jardin).

ANNONCES

- **Messe des anciens combattants** : Lundi 11 novembre 2019 à 09h30 à la Cathédrale.
- **Mariages** :
 - **Samedi 09 novembre 2019 à 14 h 30** : LEBRUN Tom et GOBOUT Ariane.
 - **Samedi 07 décembre 2019 à 15 h 00** : MARINA-RADIA J. Philippe et GRONDIN Priscilla.
 - **Samedi 07 décembre 2019 à 15H45** : CALIMOUTOU Yann et MAILLOT Frédérique
- **Catéchisme** :
 - **Confession** :
 - ❖ Samedi 30 Novembre 2019 pour les 3^{ème} Année à partir de 9h00.
 - ❖ Mercredi 04 Décembre 2019 pour les 4^{ème} Année à partir de 14h30.
 - ❖ Mercredi 11 Décembre 2019 Pour les 2^{ème} Année à partir de 14h00.
 - **Messe** :
 - ❖ Dimanche 17 Novembre 2019 pour les 3^{ème} Année à 10h00.
 - ❖ Dimanche 24 Novembre 2019 pour les 2^{ème} Année à 10h00.
 - ❖ Dimanche 1^{er} Décembre 2019 pour les 4^{ème} et 5^{ème} Année à 10h00.
 - **Réunion des parents** :
 - ❖ Mercredi 11 Décembre 2019 pour les 1^{ère} Année à 18h00.
- **AGP, Tombola pour le 30^{ème} anniversaire de l'AGP** : Billets en vente au secrétariat de la Cure et au bureau de l'AGP. Nombreux lots : Voyages*, pèlerinages, réfrigérateur, grand Ecran 4 K et des lots de consolation. * Billets d'avion REUNION/PARIS et séjour Pèlerinage AGP (PACKS COMBINES) Tirage le 1er décembre 2019. Règlements et conditions au siège de l'AGP 13 Bis Avenue de la Victoire, 97400 SAINT DENIS Tél : 0262 41 63 76.
- **Livre** : *Au cœur de l'Ethiopie chrétienne. Les bâtisseurs du divin.* Par Jean Christophe Gentric. 28,85 euros.

Horaires et intentions de messes

Samedi 02 Novembre - messe à 18h00 - 31^{ème} Semaine du Temps Ordinaire

Pour † les défunts des familles ADEKALOM et ARDIALE (leurs enfants)

Pour † Blandine, Marie Ange et les défunts de la famille (Liliane)

Pour † Christiane, Jean et Claudia (Jean-Paul)

Dimanche 03 Novembre - messe à 10h00 - 31^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Pour † Mr et Mme Louis VIRAPOULLÉ et la famille défunte (Magali VIRAPOULLE)

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes

Pour † Roland FOCK-QUI et Jean CHAN-YEUNG-HO, Simone THERON et Marie-Louise COLLIN qu'ils reposent dans la paix et la lumière du Seigneur (Marie Line)

Lundi 04 Novembre- messe à 18h00 - S. Charles Borromée, évêque.

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes

Mardi 05 Novembre - messe à 12h10

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes

Mercredi 06 Novembre - messe à 12h10

Adoration du Saint Sacrement Après la messe jusqu'à 17h30.

Avec chapelet animé par la Légion de Marie vers 16h30.

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes

Jeudi 07 Novembre - messe à 12h10

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes

Vendredi 08 Novembre - messe à 12h10

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes

Pour † Andrée et Claude LEBON (leur fille Jocelyne)

Samedi 09 Novembre - messe à 18h00 - 32^{ème} Semaine du Temps Ordinaire

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes

Dimanche 10 Novembre - messe à 10h00 - 32^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Pour † les âmes du purgatoire particulièrement celles des familles décimées par les épreuves anciennes et récentes